

LIGUE DE FOOTBALL D'AQUITAINE



Contrat N° 119 114 994 (Police de base)
Contrat N° 119 114 995 (Police complémentaire)

Cotisation – Saison 2011/2012



Tarif des garanties complémentaires

Les montants des cotisations s'entendent « par saison »

Pour les membres licenciés en complément des garanties déjà souscrites par la Ligue de Football d'Aquitaine

« Capitaux complémentaires »

à ceux du contrat de base

	Option 1 Décès 4 500 € Invalidité 9 000 €	Option 2 Décès 7 500 € Invalidité 15 000 €	Option 3 Décès 12 000 € Invalidité 24 000 €
Montant des Cotisations en fonction de l'option choisie			
Toutes catégories de « U7 à U19 », Séniors, Séniors Vétérans, Moniteurs, Entraîneurs, Hommes et Femmes	3 €	5 €	8 €
Dirigeants Arbitres Educateurs Fédéraux	1,50 €	2,50 €	4 €

« Indemnités Journalières » - Perte de Revenus

(Cumul des montants ci-dessous non possible)

⇒ Personnes sans activité (Chômeurs, Retraités, Apprentis, ...)

U18, U19	Séniors, Séniors Vétérans	Moniteurs, Entraîneurs, Hommes et Femmes	Pour percevoir 10 € / jour	Vous devez régler 26 € / saison
Dirigeants	Arbitres	Educateurs Fédéraux	Pour percevoir 10 € / jour	Vous devez régler 10 € / saison

⇒ Personnes avec activité exclusivement

U18, U19	Séniors, Séniors Vétérans	Moniteurs, Entraîneurs, Hommes et Femmes	Pour percevoir 10 € / jour Pour percevoir 25 €* / jour Pour percevoir 30 €* / jour	Vous devez régler 26 € / saison Vous devez régler 75 € / saison Vous devez régler 95 € / saison
Dirigeants	Arbitres	Educateurs Fédéraux	Pour percevoir 10 € / jour Pour percevoir 25 €* / jour Pour percevoir 30 €* / jour	Vous devez régler 10 € / saison Vous devez régler 26 € / saison Vous devez régler 33 € / saison

* Dans la limite de la perte de salaire subie, conformément au contrat.

Franchise de 3 jours (payable à partir du 4^{ème} jour) sauf hospitalisation (payable dès le 1^{er} jour)

Bulletin de souscription au verso →